

Conditions générales d'utilisation Chèque Cadeau Smartexpériences

- 1/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences est édité et commercialisé par la société Smartbox Experience Limited (ci-après Smartbox).
- 2/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences est valable pour une seule expérience présentée sur www.mon-cheque-cadeau.com.
- 3/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences est cumulable dans la limite d'un montant maximum de 80€ par activité.
- 4/ Nous vous conseillons de valider votre Chèque Cadeau Smartexpériences pour bénéficier de ses avantages. Pour cela, vous devez vous rendre sur le site www.mon-cheque-cadeau.com ou contacter le Numéro Azur® 0811 881 078 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 10h à 18h.
- 5/ Seule la présentation, au partenaire par le bénéficiaire, de l'original du Chèque Cadeau Smartexpériences dont la zone grisée n'est pas découverte donne droit à une expérience.
- 6/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences donne droit à des expériences différentes d'un partenaire à l'autre, comme indiquées sur le site. Il sera possible au bénéficiaire, moyennant un complément de paiement, de réserver des activités d'un montant supérieur à celui de son Chèque Cadeau Smartexpériences.
- 7/ La délivrance de l'expérience interviendra après le contrôle par le partenaire de la validité du Chèque Cadeau. Ce contrôle implique la découverte de la zone grisée du Chèque Cadeau par le partenaire pour vérifier l'activation effective de celui-ci.
- 8/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences est valable tous les jours de la semaine y compris les weekends selon les disponibilités du partenaire sauf indications contraires indiquées sur www.mon-cheque-cadeau.com.
- 9/ Les activités du Chèque Cadeau Smartexpériences peuvent ou non inclure le transport jusqu'au lieu de l'activité du partenaire sélectionné.
- 10/ La délivrance de l'expérience est soumise aux conditions spécifiques du partenaire sélectionné, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge et des conditions physiques du ou des bénéficiaires.
- 11/ Le partenaire est seul responsable de la bonne exécution de l'activité, hors Chèque Cadeau Smartexpériences proposant un forfait touristique. En matière de forfait touristique, la responsabilité de Smartbox est définie par l'article L. 211-16 du Code du tourisme. A ce titre, Smartbox ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au bénéficiaire, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. En tout état de cause, le distributeur ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'exécution d'une quelconque prestation.
- 12/ Le Chèque Cadeau Smartexpériences est échangeable jusqu'à sa date limite d'utilisation contre un avoir Smartbox. Pour connaître les différentes modalités d'échange, veuillez vous rendre sur le site <http://www.smartbox.com/fr/faq/> ou contacter le Numéro Azur® 0811 881 078 (prix d'un appel local depuis un numéro fixe).
- 13/ En cas de non utilisation, de perte, de vol ou de destruction du Chèque Cadeau Smartexpériences, le bénéficiaire ne pourra prétendre à un remboursement ni à une compensation de quelque nature que ce soit.

14/ Le contenu des activités et les partenaires figurant dans le Chèque Cadeau Smartexpériences et présentés sur le site www.mon-cheque-cadeau.com peuvent être amenés à changer pendant la durée de validité du Chèque Cadeau. Smartbox s'engage à vous proposer une solution de substitution. Pour se faire, nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.mon-cheque-cadeau.com.

15/ Les photographies présentées sur le site www.mon-cheque-cadeau.com ne sont pas contractuelles et uniquement illustratives. Toute reproduction partielle ou entière est strictement interdite.